

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 septembre 2012

DCM N° 12-09-07

Objet : Règlement intérieur de la restauration scolaire.

Rapporteur : Mme BORI, Adjoint au Maire

Depuis 2008, la Ville de Metz a souhaité développer un service de restauration scolaire de qualité et accessible à tous les élèves des écoles publiques messines. Elle a notamment adopté une tarification sociale fondée sur les ressources des familles et augmenté fortement les capacités d'accueil : 13 restaurants étaient ouverts en 2007, la Ville dispose aujourd'hui de 24 sites.

Ce développement volontariste a permis d'accompagner une hausse de la fréquentation de 33 % en quatre ans. La restauration scolaire accueillait ainsi 2167 convives en moyenne en 2007/2008 contre 2878 lors de l'année scolaire 2011/2012.

Cette ambition forte a conduit à modifier de manière substantielle le fonctionnement du service municipal de restauration scolaire : ouverture de nouveaux sites, tarification fondée sur le quotient familial, introduction d'une cinquième composante dans les menus, mobilisation des ATSEM pendant la pause méridienne et recrutement de coordinateurs pédagogiques.

En outre, la gestion des présences et les modalités de facturation ont changé depuis la rentrée de septembre 2012, en liaison avec le déploiement d'un nouveau logiciel de gestion du service et d'un nouveau portail familles.

Ces différentes évolutions rendent nécessaire la refonte du règlement intérieur de la restauration scolaire, qui définit les conditions d'accueil des enfants et les modalités de fonctionnement du service.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter la proposition de règlement intérieur joint à la présente délibération.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

CONSIDERANT la nécessité de réviser le règlement intérieur de la restauration scolaire

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE d'adopter le règlement joint à la présente délibération.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire
L'Adjoint Délégué

Danièle BORI

Service à l'origine de la DCM : Pôle Education – Service Action Educative
Commissions : Enseignement – Finances
Référence nomenclature « ACTES » : 8.1

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date
de la délibération.

Membres assistant à la séance : 39 Absents : 16 Dont excusés : 10

Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ